

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 avril 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Capanema, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau



Délibération n° 02-01 du 18 avril 2019

CONVENTION DE COLLABORATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE EN MATIÈRE D'ARCHÉOLOGIE AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE (DRAC IDF) – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES AUPRÈS DE LA DRAC IDF.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine, livre V et notamment son article R.522-16,

Vu la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive,

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et notamment son article 70,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention conclue entre le Département et la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC IDF) le 26 janvier 2007 relative à la mise à jour et à l'enrichissement de la carte archéologique,

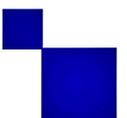
Vu la convention conclue entre le Département et la DRAC IDF le 2 novembre 2009 relative au dépôt de vestiges archéologiques mobiliers,

Vu l'habilitation en tant qu'opérateur d'archéologie préventive délivrée le 26 juillet 2018 au bureau du patrimoine archéologique du Département par la ministre de la Culture,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de collaboration scientifique et culturelle en matière d'archéologie entre la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC IDF) et le Département de la Seine-Saint-Denis ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de solliciter de la DRAC IDF les cinq subventions suivantes :

- 5 000 euros pour la mise en œuvre de la seconde campagne de recherche sur l'ancienne ferme seigneuriale de Tremblay-en-France,
- 5 000 euros pour l'engagement d'un programme pluriannuel de recherches relatif aux opérations d'archéologie préventives conduites à Tremblay-en-France,
- 5 000 euros pour la restauration des mobiliers archéologiques,
- 15 000 euros pour l'engagement d'un récolement général des collections archéologiques départementales,
- 9 000 € pour le soutien à trois projets d'éducation artistique et culturel.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.